

Règlement du concours de poésie 2024

Thème : « La Grâce »

1. ORGANISATEUR

Le concours est organisé par le service culture de la CCFI (Communauté de communes de Flandre intérieure) dans le cadre de l'évènement du Printemps des Poètes. Il s'adresse à tous les habitants du territoire ou qui étudient ou travaillent sur le territoire.

Les textes sont à envoyer par mail au service organisateur au plus tard le **18 février 2024 à minuit** sur la plateforme dédiée au concours de poésie : www.cultureencoeurdeflandre.fr

2. CONDITIONS GENERALES DE SELECTION

2.1. Dates

Le concours est ouvert du 17 décembre 2023 au 18 février 2024 minuit. Passé ce délai, aucun poème ne sera retenu.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le jeudi 28 mars 2024.

Les lauréats seront avertis par téléphone ou à défaut par courriel, au plus tard le lundi 25 mars 2024.

2.2. Publics concernés

Tous les publics, résidant, étudiant ou travaillant sur le territoire de la CCFI et âgés d'au moins 7 ans, sont invités à participer à *LANDJUWEEL - Concours de poésie 2024 – 4^{ème} édition*.

Les participants sont répartis en trois catégories, en fonction des âges :

- **Concours enfant** : ouvert aux jeunes de 7 à 11 ans (*résidant ou scolarisés sur le territoire de la Flandre Intérieure*) ;
- **Concours jeune** : ouvert aux jeunes de 12 ans à 18 ans (*résidant ou scolarisés sur le territoire de la Flandre Intérieure*) ;
- **Concours grand public** : ouvert aux adultes à partir de 18 ans (*résidant, étudiant ou travaillant sur le territoire de la Flandre Intérieure*).
- **« Poème Collectif »** : pour chacune de ces 3 catégories, un prix « poème collectif », c'est-à-dire tout poème composé par 2 personnes ou plus, est proposé.

2.3. Conditions d'inscription à *LANDJUWEEL - Concours de poésie 2024 – 4^{ème} édition*

Chaque candidat, pour participer au concours observera les règles suivantes :

- Remplir le formulaire d'inscription : www.cultureencoeurdeflandre.fr
- Résider ou être scolarisé ou travailler sur le territoire de la CCFI. Chaque lauréat s'engage à fournir un justificatif : « justificatif de domicile », « certificat de scolarité » ou « attestation de travail employeur ».

La participation est gratuite.

2.4. Recevabilité des poèmes

Pour que les jurys puissent apprécier votre œuvre dans les meilleures conditions et sur un même pied d'égalité, veuillez respecter les conditions ci-après présentées :

- Le texte présenté devra être créé et formulé en langue française.
- Le participant certifiera être l'auteur d'un poème original qu'il fera parvenir à la CCFI. Tout plagiat entraînera l'élimination du candidat.
- La forme étant libre (versification classique, vers libres, slam, haïku, ...), le candidat.e présentera une version de son texte en format Pdf avec les caractéristiques techniques suivantes :
 - Police : CALIBRI
 - Taille : 12
- Le poème devra tenir sur une page A4 et ne pas dépasser 30 vers ou 30 lignes.
- Afin de préserver l'anonymat des participants, il est demandé de créer librement un code composé de **deux lettres et trois chiffres** et d'inscrire celui-ci sur :
 - le formulaire d'inscription
 - le poème.

2.5. Jury

Chaque catégorie dispose d'un jury spécifique : « Enfants » - « Jeunes » - « Adultes ».

Les textes seront soumis à un jury composé de poètes, de bibliothécaires, de libraires, d'élus, d'enseignants et de passionnés de poésie.

2.6. Dotation des prix

- Publication des poèmes primés dans les médias et les réseaux sociaux
- Lecture à haute voix des poèmes primés
- Prix sous forme de bons d'achat pour les trois premiers lauréats de chaque catégorie, ainsi que pour les lauréats « poème collectif » de chaque catégorie :
 - 1^{er} prix : 100€
 - 2^{ème} prix : 50€
 - 3^{ème} prix : 30€
 - Prix « poème collectif » : 50€
- Prix Landjuweel : trophée
- Prix l'Indicateur des Flandres : vote en ligne

3. CONDITIONS GENERALES

3.1. Engagements CCFI

La CCFI s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur de chaque poème.

La CCFI ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le concours. En cas de modification des conditions de participation (notamment d'accès par internet ou boîte postale dès le début du concours ou pendant la durée du concours) et des modalités de fonctionnement du concours, la communauté de communes s'engage à en informer les participants dans les plus brefs délais par une mention sur le site internet de la CCFI.

3.2. Engagement du Candidat

Le Candidat s'engage à renoncer à ses droits patrimoniaux sur son poème, la CCFI pouvant exploiter ce poème dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, et ce, sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente session est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

La CCFI n'est pas employeur des participants. Ils s'inscrivent et participent à titre volontaire, relevant d'une démarche personnelle dans le cadre de leurs loisirs ou épanouissement personnel. Ils ne sauront être considérés comme des travailleurs employés ou des artistes professionnels au sens du Code du Travail.

De fait de leur participation à la sélection et /ou au concours, les candidats autorisent par avance la CCFI à utiliser gracieusement leur nom, prénom, pseudonyme, image, sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.

4. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat entre la CCFI et le participant. Il ne pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur.

Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au concours, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementation françaises applicables.

Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse ou le non-respect du présent règlement ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du concours) entraînera immédiatement l'élimination du participant. La CCFI se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.